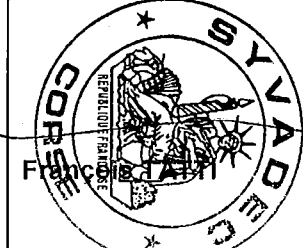


**Séance du 12 AOUT 2008**

**DELIBERATION N° BS 2008-08-02**

**OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »**

	<p>L'an deux mil huit, le douze août 2008 à 11 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>	
	15	12
	12	12
	<p>Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, José GIANILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI.</p>	
	<p>Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Pierre GIORDANI, Antoine GREANI.</p>	
	<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :</p>	<p>et publication (affichage) ou notification du :</p>
	<p>Monsieur Xavier POLI</p>	<p>Le Président,</p>
	<p>1<sup>er</sup> août 2008</p>	
	<p>1<sup>er</sup> août 2008</p>	
	<p>1<sup>er</sup> août 2008</p>	
	<p>Sous-Préfecture de CORTE 13 AOUT 2008 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>	

**OBJET : « MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE »**

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour statuer sur la procédure de Marché Négocié qui a été lancée.

Le bureau syndical doit délibérer sur cette procédure en l'autorisant à signer le marché correspondant.

- Transport et transfert des ordures ménagères issues du bassin des 3 vallées en Centre d'Enfouissement Technique agréé

Il précise qu'à la suite de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, relative aux procédures de passation des marchés publics, publiée au journal officiel du 7 juin 2005, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**I – OBJET DU MARCHE**

- Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier concernant le marché de transport routier des ordures ménagères du bassin des 3 vallées en centre d'enfouissement technique agréé.

**II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE**

- Transport et transfert des ordures ménagères issues du bassin des 3 vallées en Centre d'Enfouissement Technique agréé alloti :
  - Lot 1 Transfert et Transport routier des ordures ménagères d'un quai de transit autorisé en région Ajaccienne vers le centre d'enfouissement technique agréé.

- Le service consiste à :

Assurer le transport entre le quai de transfert précité, vers le centre d'enfouissement technique agréé.

**III – ECONOMIE GENERALE**

Sous-Préfecture de CORTE

13 AOÛT 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION

- **Transport et transfert des ordures ménagères issues du bassin des 3 vallées en Centre d'Enfouissement Technique agréé** : Lot 1 quai de transit autorisé en région Ajaccienne

La procédure initiale de ce marché était l'Appel d'Offres Ouvert (en date du 25/01/08) déclaré infructueux en CAO du 09/06/2008 au regard du caractère inacceptable des offres et a relancé le lot n°01 en Marché Négocié au titre de l'article 35-I du Codes Marchés Publics le 10/06/2008.

Le lot n°02 fera l'objet d'une nouvelle procédure.

Une candidature a été reçue pour le lot 1.

Deux candidatures ont été reçues pour le lot 2.

La CAO, réunie le 12 Août 2008 a décidé d'attribuer le marché au candidat suivant :

Lots	Nom du titulaire	Montant estimatif €HT	Montant du marché €HT
LOT 01	Corse Eurodéchets ZI de Caldaniccia 20501 Ajaccio	220 000,00 €	286 650,00 €

#### IV – DUREE DES MARCHES

- Lot n°01 au Marché de Transport et transfert des ordures ménagères issues du bassin des 3 vallées en Centre\_d'Enfouissement Technique agréé : Le marché est à bons de commande passé pour la période d'un an renouvelable trois fois au maximum pour la même période

#### V- CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu des montants prévisionnels des marchés, la procédure est celle du Marché Négocié suivant les articles, 34 à 35 et 65 à 66 du Code des Marchés Publics.

Les publicités d'attribution des marchés seront envoyées suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les marchés et avenants nécessaires avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :  
**12 membres présents,**  
**A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés et avenants avec les candidats qui ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 12 Août 2008

Sous-Préfecture de CORTE  
13 AOUT 2008  
ACCUSE DE RÉCEPTION

